

République Française

DEPARTEMENT
Des Alpes de Haute-Provence

EXTRAIT DU REGISTRE

des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de CORBIERES en PROVENCE

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 15
En exercice : 15
Qui ont pris part à la délibération Présents : 11 Procurations : 3
Absents : 1

SEANCE DU 16 JUILLET 2026

L'an deux mille vingt-six, le seize juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Corbières-en-Provence s'est réuni, à la mairie, salle du conseil, sous la présidence de **Monsieur Jean-Claude Castel, Maire**.

PRESENTS : Mmes AMIGONI A, CROZE C, INDRACT E, PALLA O, ROUSSEAU C,

Mrs CASTEL JC, BLANCHARD S, CHEVALIER M, LAGAAY F, LAMAZÈRE G, PIERRISNARD P

PROCURATIONS : LOMBINO S à ROUSSEAU C, FIGUIÈRE G à PALLA O, CHERKANI A à CHEVALIER M

ABSENTS EXCUSES : CONSTANT M,

SECRETAIRE DE SEANCE : ROUSSEAU C et PIERRISNARD P

Date de la convocation du Conseil Municipal : 10/07/2026

République Française
Mairie de CORBIERES
Délibération publiée
et notifiée le : 17/7/26...

Délibération n°2026.45 : Convention de location de la salle multi-activités

Monsieur le Maire rappelle au conseil que la commune loue la salle multi-activités à des particuliers pour des événements festifs. Ces locations se font généralement le week-end. Monsieur le Maire rappelle les tarifs de ces locations :

Périodes	Salles	Corbiérains	Extérieurs
Week-end	Principale	280	600
	Miroir	150	400
	complète	350	900
Journée	Principale	150	400
	Miroir	100	250
	complète	180	500

Au vu des incidents qui peuvent se produire lors de ces locations du week-end, Monsieur le Maire propose que la location aux extérieurs (personnes qui n'habitent pas la commune) soit soumise à une condition de parrainage.

A savoir, toute personne extérieure qui voudra louer la salle devra donner le nom d'un habitant de la commune qui se portera garant du bon déroulé lors de l'utilisation de la salle.

Dans l'hypothèse où il y aurait un incident (dégradation des locaux, nuisance sonore, garement illicite, ...) ce parrain sera tenu pour responsable moralement.

Oui l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés (14 POUR dont 3 PROCURATIONS), lors de la séance du 16/07/2026 :

- **APPROUVE** la décision de parrainer le loueur extérieur par un habitant de Corbières-en-Provence,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à inscrire cette condition dans la convention d'utilisation.

Fait et délibéré en séance ce jour, et mois et an que dessus.

LE MAIRE

JEAN-CLAUDE CASTEL

Pai délé'ation

